

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SYSTÈMES DE TRANSPORT INTELLIGENT

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à modifier ou à installer des équipements associés aux systèmes de transport intelligent. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour la réalisation des études et le développement du gestionnaire artériel, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des équipements de signaux lumineux, de gestion du stationnement et de systèmes de transport intelligent, la réalisation de travaux visant à mettre en place les infrastructures souterraines, l'embauche de personnel ainsi que l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût du projet décrit à l'article 1 est estimé à la somme de 2 505 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 2 505 000 \$

CHAPITRE II

PANNEAUX INFORMATIFS SUR LE SITE D'EXPOCITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

3. Le projet consiste à acquérir et à installer des modules de signalisation électronique ainsi que des panneaux de signalisation d'acheminement sur le site d'ExpoCité. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour le développement du concept, la préparation des plans et devis et les expertises techniques, l'acquisition et l'installation des conduits requis pour l'alimentation

électrique et la communication des données ainsi que l'acquisition et l'installation des panneaux de signalisation.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût du projet décrit à l'article 3 est estimé à la somme de 1 400 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 1 400 000 \$

CHAPITRE III

RÉAMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

5. Le projet consiste à réaliser divers projets de réaménagement routier. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour réaliser des études, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, les travaux d'installation de puisards ainsi que de conduites d'égout et d'aqueduc, le déplacement des poteaux et des conduits souterrains des compagnies d'utilités publiques, l'installation d'un système d'éclairage, la modernisation des signaux lumineux, l'installation de panneaux de signalisation, la réfection et la construction des ponceaux et des ponts, les travaux de construction de bordures, de trottoirs et de pistes cyclables, la réfection de la chaussée, les murs antibruit, les aménagements paysagers et l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût du projet décrit à l'article 5 est estimé à la somme de 6 425 000 \$.

Sous-total du chapitre III : 6 425 000 \$

TOTAL : 10 330 000 \$

Annexe préparée le 23 février 2017 par :

Marc des Rivières, directeur
Bureau du transport